

## **DELIBERATIONS**

### **Séance ordinaire du 15 Janvier 2016**

#### **Nombre de Membres**

*L'an deux mil seize, le vendredi 15 janvier à 20 heures 30 minutes,*

*le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au*

*nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la*

*présidence de Monsieur Louis DE CAUMONT LA FORCE, Maire de la*

*commune.*

<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
<b>Présents :</b>	<b>8</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Votants :</b>	<b>10</b>

#### **Date de la convocation 19 Novembre 2015**

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Isabelle SILNIQUE, Anne THOMINET, Brigitte TOURET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Anne-Sophie GALLON et Messieurs Alexandre SOUDRY et Charles PLESSE.

**POUVOIR** : Madame Anne Sophie GALLON a donné un pouvoir à Mr Louis de CAUMONT LA FORCE.  
Monsieur Charles PLESSE a donné un pouvoir à Mr Joël BUFFAULT.  
Monsieur Alexandre SOUDRY a donné un pouvoir à Mr Bernard DAMOISEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Bernard DAMOISEAU

#### **N°2016-01**

#### **OBJET : Travaux de réfection des enduits de la mairie**

*Mr le maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la réfection de la façade de la mairie.*

*Deux solutions sont à prendre en compte ; soit un enduit gratté, soit en pierre apparente si cela s'avère possible.*

- SARL Tullio Sanvoisin
  - Enduit gratté : 9 634.80 € TTC.
  - Pierre apparente : Il faut rajouter une plus-value de 3 € HT du m2 pour la réalisation des joints de pierre.
- Entreprise Soullier : pour un montant de 12 696.50 € TTC (enduit gratté, ou joint de pierre)
- SARL Gozard :
  - Enduit gratté : 9 723.46 € TTC
  - Pierre jointe : 8 589.46 € TTC

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL Tullio Sanvoisin d'un montant de 9 634.80 € TTC, et sollicite le conseil départemental et l'Etat pour les demandes de subvention. De même il charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.*

## N°2016-02

### **OBJET : Instauration du principe de la redevance pour chantier(s) provisoire (s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ROPDP**

*Mr le maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.*

*Il propose au conseil :*

- *De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,*
- *D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.*

*Le conseil municipal entendu cet exposé et après avoir délibéré :*

- *Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.*

## N°2016-03

### **OBJET : Tarifs de location de la salle polyvalente**

*Mr le maire demande au conseil municipal d'examiner les tarifs de location de la salle polyvalente.*

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir un tarif « journée » et d'adopter les tarifs suivants :*

<b>Tarifs</b>				
	<i>Réunion, Vin d'honneur</i>	<i>Location pour une journée</i>	<i>Location pour 2 jours consécutifs</i>	<i>Journée supplémentaire</i>
<i>Administrés Associations</i>	45 €	50 €	96 €	40 €
<i>Autres usagers</i>	45 €	70 €	132 €	50 €

*Pour les personnes souhaitant utiliser le terrain attenant à la salle polyvalente, le conseil municipal décide de le louer, à la journée, au tarif de 40 €.*

*Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.*

## N°2016-03

### **OBJET : Motion relative au projet de mines d'or en Creuse**

*Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent zinc, antimoine, étain, et substances connexes dit « Permis de Villeranges » délivré à la Société COMINOR par arrêté ministériel du 18 Novembre 2013 par Mr le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la nappe phréatique,*

*Considérant le coût environnemental et économique de l'exploitation des mines d'or du Châtelet,*

*Considérant la proximité de la réserve naturelle de l'Etang des Landes située à LUSSAT (23), la richesse de sa flore et de sa faune,*

*Considérant que, quelles que soient les techniques d'extractions utilisées (à ciel ouvert ou par galeries), elles libèrent l'arsenic du sol dans l'air et dans l'eau, que l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques et dans le cas de l'or, une consommation et une pollution de plusieurs centaines de litres d'eau à la seconde, les procédés d'extraction à base de cyanure restent polluants, qu'ils impliquent l'utilisation des grandes quantités d'eau et de grands volumes de produits toxiques induisant ainsi une production massive de déchets et considérant leur incidence sur la circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable alimentant une partie de l'Allier,*

*Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées,*

*Considérant les délibérations ou motions des Conseil Municipaux des communes de Chambon-sur-Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Nouhant, Auge, saint-Loup et Saint-Christophe, adoptés à l'unanimité,*

*Considérant le vœu du conseil général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014,*

*Considérant la motion du conseil départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015,*

*Considérant la motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des maires et Adjointes et Présidents d'Etablissements Publics de coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 Octobre 2015,*

*Par ces motifs, les élus du Conseil municipal de la commune de Vitray, à l'unanimité, après en avoir délibéré en séance du 15 Janvier 2016, demandent à Mr le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherche de mines d'or dit « PER de Villeranges » délivré à la société COMINOR.*

#### **N°2016-04**

##### **OBJET : Demande de subvention**

*Mr le maire présente les demandes de subventions suivantes :*

- *Les restos du cœur,*
- *L'association des Paralysés de France,*
- *La maison familiale rurale de St Léopardin d'Augy.*

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :*

- *L'association des Paralysés de France : 50 €*
- *La maison familiale rurale : 30 €*

*Ces sommes sont à inscrire au budget primitif 2016 de la commune.*

#### **N°2016-05**

##### **OBJET : Déplacement et aménagement du parking pour personnes à mobilité réduite**

*Mr le maire présente deux devis concernant le déplacement et l'aménagement du parking pour personnes à mobilité réduite, suite au choix de l'implantation du monument aux morts.*

- *Devis « Centre voirie » pour un montant de 2 340 € TTC,*
- *Devis « ETA Buffault Joël » pour un montant de 441.60 € TTC.*

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise « ETA Buffault Joël », et charge Mr le maire de faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.*

### **OBJET : Loi NOTRe concernant les CCAS**

*Mr Le maire informe le conseil municipal que la loi NOTRe supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).*

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).*

### **OBJET : demande de prêt de la salle polyvalente**

*Mr le maire donne lecture d'un courrier de l'association théâtre de marionnettes « La Griotte ».*

*Cette nouvelle association, implantée depuis le 4 octobre dans la commune de Vitray, souhaite créer un atelier Théâtre mensuel sur une journée. Elle demande de pouvoir bénéficier de la salle polyvalente une fois par mois, à titre gracieux, selon les convenances de la commune.*

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, tout en sachant que la priorité sera donnée à la location payante.*

#### **Aire de jeux**

*Mr le maire donne lecture du rapport de contrôle de l'aire de jeux située dans le parc communal jouxtant la salle polyvalente.*

*L'équipement présente des non-conformités : caches manquants, sol inadapté à la hauteur de chute libre, zone de sécurité insuffisante.*

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver cette balançoire, mais de la déplacer pour une meilleure sécurité.*

#### **Petit patrimoine rural**

*Mr le maire informe le conseil municipal qu'un projet de restauration du lavoir des Arpents est à l'étude. Il pourrait bénéficier d'une subvention d'au moins 4 500 €, attribuée par la communauté de communes du pays de Tronçais.*

*Il serait réalisé à l'aide de l'association « Jeunesse et Reconstruction ». Cependant, ce programme aurait besoin du soutien d'un tuteur professionnel.*

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'approcher de Mr Tullio.*

#### **SMIRTOM :**

*Mr Bernard Damoiseau donne le compte rendu de la réunion du SMIRTOM, et confirme le rapprochement du SMIRTOM Val de Cher avec le SICTOM de la communauté d'agglomération de Montluçon. Ce rapprochement sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les habitants de Vitray ne devraient pas subir dans les prochains mois, d'augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Le SMIRTOM Val de Cher sera représenté, dans la nouvelle entité, notamment par trois vice-présidents.*

#### **Commission voirie :**

*Mr le maire informe le conseil municipal de la visite d'un technicien du département concernant les divers travaux de voirie (curage, remplacement de buse, trou, inégalité de revêtement etc...).*

*Il en résulte un nombre conséquent de travaux à réaliser. Malheureusement, tous ne pourront pas être effectués au titre de l'année 2016.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Lettre Mr Philippe Toubert** *Mr le maire donne lecture d'un courrier de Mr Philippe Toubert, par lequel il exprime son mécontentement quant à la façon de piloter l'opération « communes nouvelles » concernant le rapprochement avec la commune de Meaulne.*

**Monument aux morts** *Mr le maire informe le conseil municipal que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre a attribué une subvention d'un montant de 1000 € concernant la création du monument aux morts de la commune de Vitray.*

**Allée piétonne des Arpents** *Mr Bernard Damoiseau informe le conseil municipal de la requête de Mr Durin. En effet, cet administré demande l'installation de poteaux en bois aux entrées des propriétés le long de l'allée piétonne des Arpents par la RD 28.*

### **Commune nouvelle**

*Chartre : Mr le Maire remet à l'ensemble des conseillers municipaux les nouvelles propositions faites par le conseil municipal de Meaulne, concernant la chartre pour la commune nouvelle. Cette question sera revue lors de la prochaine séance.*